

Nom de l'école :

Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

(à afficher)

RNE : 084.....

PROCES VERBAL DES RESULTATS

Commune :

Ce procès verbal doit être envoyé même s'il n'y a pas eu d'élection, faute de candidat

Circonscription :

Date des élections :

RESULTATS DU SCRUTIN :

Nombre d'électeurs inscrits* :	
Nombre de Votants :	
Nombre de bulletins blancs et nuls :	
Suffrages exprimés (S) :	
Nombre de sièges à pourvoir* (N) :	

Quotient électoral de l'école :

$$\frac{S}{N} = \dots\dots\dots$$

Les dispositifs ULIS école sont des classes à part entière.

Par conséquent, ils doivent être comptabilisés dans le nombre de sièges à pourvoir au conseil d'école,

(* à compléter même si les élections n'ont pas eu lieu)

le nombre de sièges étant fonction du nombre de classes.

LISTES	SUFFRAGES		SIEGES POURVUS PAR ELECTION		
	Nombre	% (1)	Nombre	% (2)	% (3)
FCPE					
PEEP					
UNAAPE					
Associations locales déclarées					
Liste présentée par M.....					
Liste d'union					
TOTAL		100%		100%	

(1) % par rapport aux suffrages exprimés

(2) % par rapport au total des sièges pourvus

(3) % par rapport aux total des sièges à pourvoir

